

Encore mieux combattre le harcèlement scolaire, fléau des préaux.

Nicolas Maître (PS)

Notre intervention fait suite aux questionnements de parents dont les enfants sont toujours concernés par ce fléau et sont complètement démunis pour réagir correctement dans le bien de leur progéniture.

Force est de constater que malgré une prise de conscience politique et pédagogique, la souffrance de certains élèves due au harcèlement est encore bien réelle. Les processus proposant des solutions peinent à être mis en place pour mettre fin aux agissements des harceleur-euse-s. En prenant en compte les conséquences irréversibles qu'engendrent ces comportements sur les victimes, il est pourtant urgent de mettre en place des moyens pour venir en aide en priorité aux élèves harcelés et à d'autres élèves, souvent témoins bien malgré eux de ces actes. Bien entendu une aide toute aussi précieuse doit être également apportée aux élèves harceleurs et aux parents ou toutes personnes concernées par ces agissements.

Un postulat de notre collègue Rémy Meury avait été accepté en avril 2020. Celui-ci demandait au Gouvernement de faire une étude afin de mettre en place un protocole d'intervention en cas de harcèlement scolaire sur le modèle d'autres cantons en particulier celui de Genève. Dans son rapport de décembre 2021, le Gouvernement reconnaît s'inquiéter de ce fléau et rappelle prendre très au sérieux ce grave problème scolaire. En rappelant au passage que le harcèlement est l'affaire de toutes et tous et en énumérant les mesures déjà prises ou à venir.

Aujourd'hui peut-on simplement se contenter de bonnes intentions dans la communication, les actions d'information et de prévention, dans la formation d'une partie du corps-enseignant et la promotion de programmes à ce sujet ? N'est-il pas plus important et urgent d'appliquer simplement le protocole d'intervention demander par le postulat de notre collègue ?

D'où nos questions aux membres du Gouvernement :

- **Peut-il confirmer la mise en place systématique de ce protocole lorsque des actes de harcèlement sont dénoncés ? Dans le cas contraire, pour quelles raisons n'est-il pas encore appliqué ?**
- **Depuis fin 2021, à la suite du rapport du postulat, le harcèlement à l'école sous ses toutes formes a-t-il diminué ?**
- **Depuis cette prise de conscience, dans quelle mesure le Gouvernement a-t-il augmenté les moyens pour lutter contre le calvaire scolaire de certains élèves ?**
- **Plus particulièrement, le Gouvernement peut-il nous dire si tous les élèves jurassiens sont sensibilisés à cette problématique et si l'ensemble du corps enseignant reçoit une formation ou formation continue en la matière ?**

Nous remercions le Gouvernement de ses réponses.

Delémont, 10.12.2024

Pour le Groupe socialiste
Nicolas Maître

